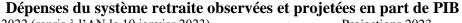


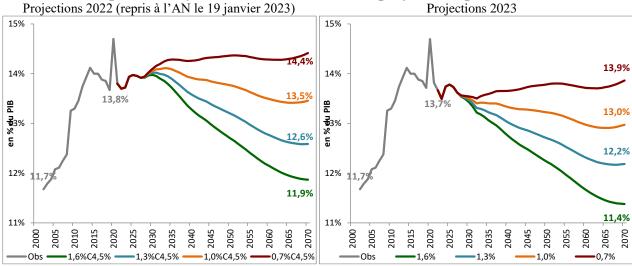
CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comme le prévoit la loi, le rapport annuel du COR a été adopté et rendu public le 22 juin. À la suite de plusieurs déclarations qui visent à remettre en cause la constance et la qualité des travaux du Conseil d'orientation des retraites, l'ensemble des membres tient à rappeler qu'il n'y a pas de révision substantielle entre les projections du COR de 2022 et celles de 2023. Les écarts 2022/2023 s'expliquent par la réforme des retraites de 2023 et les modifications du contexte démographique et macroéconomique de court terme.

1. Dans les deux exercices, le COR fait état d'une dynamique contenue des dépenses de retraite rapportée à la richesse nationale.





2. Dans les deux exercices, le COR fait état d'un déficit durable du système de retraite. La situation s'améliore à l'horizon de 2030 à la suite de la prise en compte de la dernière réforme des retraites.

Solde du système retraite observé et projeté en part de PIB

